

**ASSOCIATION RESEAU NATIONAL
DE SURVEILLANCE AEROBIOLOGIQUE**

ZA Le Plat du Pin
69690 BRUSSIEU

EXERCICE 2021

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Cabinet BOREL & ASSOCIES

Société d'Expertise-Comptable et de Commissariat aux Comptes
17 Rue L. Guérin – Immeuble Odin – 69626 VILLEURBANNE CEDEX
Tél. 04.72.69.48.48 - Fax. 04.72.44.05.62
E-mail : cabinetborel@boreletassocies.com

A l'Assemblée générale de l'Association RESEAU NATIONAL DE SURVEILLANCE AEROBIOLOGIQUE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **RESEAU NATIONAL DE SURVEILLANCE AEROBIOLOGIQUE** relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

- ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «*Responsabilité du Commissaire aux Comptes relative à l'audit des comptes annuels*» du présent rapport.

- ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

.../...

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

.../...

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villeurbanne, le 16 Mai 2022

Le Cabinet BOREL et ASSOCIES


Olivier DURAND

 Bilan Actif - Passif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	3 596	3 596		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	109 049	109 049		
Autres immobilisations corporelles	3 157	3 081	76	502
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	17 800	10 423	7 377	26 515
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	133 602	126 150	7 453	27 017
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	30 257		30 257	19 969
Autres créances	27 892		27 892	5 487
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	125 180		125 180	117 242
Charges constatées d'avance	12 750		12 750	25 543
ACTIF CIRCULANT	196 078		196 078	168 240
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	329 681	126 150	203 531	195 257

 Bilan Actif - Passif

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	19 182	19 182
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	55 221	68 393
RESULTAT DE L'EXERCICE	7 831	-13 173
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	82 233	74 402
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	1 410	77
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76 504	83 997
Dettes fiscales et sociales	18 798	35 784
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	416	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	24 170	998
DETTES	121 298	120 855
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	203 531	195 257

Compte de résultat

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue	250	0,04	740	0,14	-490	-66,21
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	540 246	92,84	506 498	93,25	33 748	6,66
Reprises et Transferts de charge	3 858	0,66	10 323	1,90	-6 465	-62,62
Cotisations	41 401	7,11	35 923	6,61	5 478	15,25
Autres produits	4 666	0,80	9 590	1,77	-4 924	-51,34
Produits d'exploitation	590 422	101,46	563 074	103,67	27 347	4,86
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges externes	388 390	66,75	308 371	56,77	80 019	25,95
Impôts et taxes	3 437	0,59	3 395	0,62	42	1,25
Salaires et Traitements	136 755	23,50	152 864	28,14	-16 109	-10,54
Charges sociales	54 559	9,38	48 467	8,92	6 091	12,57
Amortissements et provisions	426	0,07	426	0,08		
Autres charges	4		1 206	0,22	-1 203	-99,69
Charges d'exploitation	583 570	100,29	514 729	94,77	68 841	13,37
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 852	1,18	48 346	8,90	-41 494	-85,83
Opérations faites en commun						
Produits financiers	51 380	8,83	167	0,03	51 213	NS
Charges financières			61 685	11,36	-61 685	-100,00
Résultat financier	51 380	8,83	-61 518	-11,33	112 898	-183,52
RESULTAT COURANT	58 231	10,01	-13 173	-2,43	71 404	-542,07
Produits exceptionnels	20 000	3,44			20 000	
Charges exceptionnelles	70 400	12,10			70 400	
Résultat exceptionnel	-50 400	-8,66			-50 400	
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	7 831	1,35	-13 173	-2,43	21 004	-159,45

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : RNSA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 203 531 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 7 831 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/03/2022 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Description de l'objet social

L'association a pour objet la surveillance aérobiologique : recueil, analyse et interprétation des particules biologiques présentes dans l'air, susceptibles d'avoir un effet sur la santé.

Description de la nature et du périmètre des activités sociales réalisées

L'activité de l'association est orientée principalement sur :

- la fédération des centres de recueil et d'analyse des particules types pollens, moisissures, etc....
- la gestion des bases de données associées.
- la diffusion de l'information technique et clinique.
- la mise en place d'études épidémiologiques.
- la participation à des publications.
- la réalisation de formations.

Description des moyens mis en oeuvre

Les moyens mis en oeuvre par l'association sont les suivants :

- Humains : Différents types de personnels intervenants : techniciens, ingénieurs,.....
- Matériels : Différents matériels de capture et de mesure des données, de matériels informatiques

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

1/ Statut spécifique :

Sur l'exercice 2008, afin de se conformer au souhait de ses principaux financiers, l'association s'est restructurée afin d'obtenir pour le 1er janvier 2009, le statut d'Organisme Sans But Lucratif (OSBL). Ainsi à compter de l'exercice 2009, l'association n'a plus aucune activité commerciale et sa gestion est totalement désintéressée.

Depuis le 1er janvier 2009, l'association n'est donc plus soumise aux impôts commerciaux, notamment la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les impôts sur les sociétés (IS).

2/ Contribution volontaire en nature :

Au cours de l'exercice, les contributions volontaires en nature, sous déduction des engagements pris par l'association, s'élèvent à 550 581 € et se détaillent comme suit :

- Prestations de services des analystes :	446 906 €
- Prestations de services des médecins :	27 675 €
- Prestations de services de formation au contrôle qualité et d'animation du réseau :	76 000 €

3/ Les comptes annuels présentés dans ces états de synthèse couvrent, pour tout ou partie, la période d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe , l'entreprise constate que cette épidémie a eu des répercussions sur la structure et les comptes présentés, que ce soit au niveau de l'activité, la trésorerie, ... En revanche, nous ne pouvons pas déterminer d'impact chiffré précis de ces effets. En tout état de cause, il peut seulement être affirmé que ces effets, quelque soient leur nature et leur importance, n'ont pas eu pour effet, à ce jour, de remettre en cause la continuité d'exploitation de la structure.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	3 596			3 596
Immobilisations corporelles	112 206			112 206
Immobilisations financières	88 200		70 400	17 800
Total	204 002		70 400	133 602
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	3 596			3 596
Immobilisations corporelles	111 705	426		112 131
Immobilisations financières	61 685		51 262	10 423
Total	176 986	426	51 262	126 150
ACTIF NET				7 453

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
EURL RNSA OBERON 69690 BRUSSIEU	88 000	-6 874	100,00	500
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Les informations indiquées dans le tableau des filiales ci-dessus sont les données du dernier exercice clos connu, soit en date du 31/12/2020.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 70 899 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	30 257	30 257	
Autres	27 892	27 892	
Charges constatées d'avance	12 750	12 750	
Total	70 899	70 899	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établir	9 780
Produits à recevoir	27 892
Total	37 672

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
sur congés à payer & charges et fonds dédiés					
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 121 298 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76 504	76 504		
Dettes fiscales et sociales	18 798	18 798		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 825	1 825		
Produits constatés d'avance	24 170	24 170		
Total	121 298	121 298		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs FNP Honoraires	4 440
Divers - fnp	2 486
Provisions pour congés payés	7 859
Charges sociales s/congés à payer	2 714
Formation continue cap	450
Clients av. à établir	319
Total	18 268

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Cca assurance	5 533		
Divers d avance	7 218		
Total	12 750		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Pdts constates d avance	24 170		
Total	24 170		

 **Notes sur le compte de résultat**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 4 470 euros

Autres informations

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

La convention collective de l'association ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous forme de provision car ils ne sont pas significatifs.